



## Mont baduel : les expulsions doivent démarrer

*selon le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane, qui s'est rendu sur place ce matin*

La Collectivité Territoriale de Guyane a hérité consécutivement à sa création de l'ensemble du foncier de l'ancienne collectivité départementale. À ce titre, elle est propriétaire de certaines parcelles situées au Mont Baduel.

En sa qualité de propriétaire, elle entendait procéder à une action judiciaire à l'encontre des occupants sans droit ni titre desdites parcelles.

Cependant, il a été rendu public qu'en qualité d'autorité de police administrative générale visant à régler de manière générale l'occupation illégale de l'ensemble du Mont Baduel, des mesures allaient être prises par la Préfecture conjointement avec les services de la Ville de Cayenne.

Il va de soi que de telles mesures de police administrative impactent l'ensemble des parcelles de la zone, y compris celles appartenant à la Collectivité Territoriale de Guyane.

Ce mardi 25 juillet 2017, alors que le contexte d'occupation illégale demeure présent avec une ampleur qui croît jour après jour, le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane, Rodolphe Alexandre, s'est rendu sur place afin de faire un état des lieux de la situation.

Depuis quelques jours, il est en contact étroit avec le Préfet Martin Jaeger et le Procureur de la République Éric Vaillant afin que les expulsions puissent démarrer au plus vite.

En effet, en tant que Président de la collectivité, collectivité agissant en tant que propriétaire des parcelles concernées, et eu égard aux risques géologiques face à l'accumulation de ces habitats spontanés, Rodolphe Alexandre considère que l'État doit maintenant intervenir et qu'il y a une nécessité de mener des actions urgentes afin de :

- Démarrer au plus vite les expulsions des occupants illégaux, par l'État ;
- Démolir les habitations spontanées, par la CTG ;
- Trouver des solutions alternatives afin de reloger les occupants autant que leur situation administrative le permettra ;
- Se réappropriier les lieux par la Collectivité Territoriale de Guyane afin de les transformer par exemple en un parc paysager.

Rodolphe Alexandre souhaite continuer à travailler en concertation avec les services de la Préfecture et ceux de la mairie de Cayenne afin que les actions qu'il pourrait être conduit à prendre en qualité de propriétaire soient en totale cohérence avec les mesures déjà prises par ailleurs.

COMMUNIQUÉ